




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37480-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.730**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE EAU SUD POUR L'ANNEE 2014 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOLIDARITE LOI OUDIN ET DE LA CONVENTION DU 18 MARS 2013

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.



03.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Administration Générale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Liliane PIERRON

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE EAU SUD POUR L'ANNEE 2014 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOLIDARITE LOI OUDIN ET DE LA CONVENTION DU 18 MARS 2013 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2012-387 du 10 avril 2012, vous avez approuvé la mise en œuvre de la Loi Oudin pour les projets de coopération ou de solidarité internationale dans les domaines de l'Eau et de l'Assainissement et validé l'affectation annuelle d'une enveloppe financière sur les budgets annexes, conformément à l'Article L 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n°2013-92 du 18 mars 2013, vous avez adopté la convention avec l'Association Solidarité Eau Sud (SES) pour la mise en œuvre du projet d'alimentation en eau potable des villages d'Adjap et Elang situés à environ 120 km au Sud de Yaoundé dans la Province Sud du Cameroun.

L'évaluation et le contrôle des actions menées en 2013 sur ce projet sont conformes aux objectifs fixés. En effet, au cours de l'année écoulée, les phases 1 et 2 du projet ont permis de mettre en place l'organisation locale avec la signature des conventions techniques et organisationnelles entre les partenaires locaux et l'association SES ainsi que l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et la signature du marché de travaux pour un démarrage effectif prévu courant décembre 2013.

Cette convention prévoit dans son article IV, un concours financier fixé, à titre de subvention exceptionnelle d'équipement, à 26 534,00 euros sur l'exercice 2014, pour la phase 3 relative à la réalisation des travaux.

Conformément au planning financier et à la règle de l'annuité budgétaire mentionnés dans la convention du 18 mars 2013, il est nécessaire de délibérer pour le versement de cette subvention prévue sur l'exercice 2014.

En conséquence, nous vous demandons, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement à l'Association «Solidarité Eau Sud » d'une subvention de 26 534,00 € qui sera imputée sur le budget annexe de l'Eau potable 2014, article 6743, subvention exceptionnelle d'équipement, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.730 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE EAU SUD
POUR L'ANNEE 2014 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOLIDARITE LOI OUDIN
ET DE LA CONVENTION DU 18 MARS 2013**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**